

## ÉPREUVE ORALE 1 : CONSIGNES EN CAS D'ADMISSIBILITÉ UNIQUEMENT



**Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.**

### **1 - Transmission du dossier par le candidat**

Le dossier doit être adressé sous format papier en quatre exemplaires accompagné d'un exemplaire sur clé USB par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous mentionnée **au plus tard le lundi 22 mai 2017 minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Rectorat Montpellier  
DEC1 bureau CRPE  
31 rue de l'université - CS 39004  
34064 Montpellier Cedex 2

Le défaut d'expédition du dossier dans le délai imparti entraînera l'élimination du candidat (article 10, arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des Concours [...] de Recrutement de Professeur des Écoles).

**NB : Le candidat veillera à indiquer sur l'enveloppe le concours ainsi que l'option choisie suivi s'il y a lieu de la sous-option par exemple : CRPE Externe - Option SCIENCES - sous-option TECHNOLOGIE**

### **2 – Composition du dossier support de l'épreuve**

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de **10 pages maximum, annexes et sommaire compris**, hors page de garde, portant sur le sujet qu'il a choisi

Ce dossier est composé :

- d'une page de garde imposée, disponible à l'adresse: [www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr) rubrique recrutement puis enseignement du 1er degré,
- d'un corps de dossier de 10 pages maximum, incluant sommaire (optionnel) notes et annexes (reliure, mise en page, couleur, typologie et espacement libres). Attention ce dossier doit favoriser une lecture aisée (Conseil du jury: Arial 11, interligne simple).

Un document numérique d'aide à la présentation peut éventuellement compléter la prestation orale. Il ne présente aucun caractère obligatoire.

Le candidat est donc autorisé, à l'exclusion de tout autre matériel (notamment les vidéoprojecteurs), à se munir d'une clé USB ainsi que d'un ordinateur (ou tablette) lui permettant la lecture des données présentes sur ce support à condition :

- que la clé USB ait fait l'objet d'un envoi préalable au jury en même temps que le dossier papier.
- que le dossier papier comporte la référence et la présentation de la ressource sonore ou visuelle afin de permettre au jury de suivre la démarche pédagogique du candidat.
- que ce support n'apporte pas d'éléments nouveaux par rapport au dossier papier : l'extrait musical ou les images correspondants à la référence et à la description figurant dans le dossier papier doit être autonome (pas de lien actif vers un site internet par exemple)

### **3 - Le matériel**

Aucun matériel n'est mis à disposition du candidat (tableau etc.). Seule une prise de courant (220 volts) sera mise à disposition. Le temps d'installation est comptabilisé dans le temps de l'exposé. Le candidat peut néanmoins apporter du petit matériel pour étayer sa prestation mais exclura l'utilisation d'un instrument de musique ou d'éprouvettes.